



Henry Parham, Coordinateur  
La coalition Publiez ce que vous payez  
5<sup>th</sup> Floor, Cambridge House  
100 Cambridge Grove  
Londres W6 0LE  
**Royaume-Uni**  
T : +44 (0) 20 7031 0204  
F : +44 (0) 20 7031 0201  
E : [coordinator@publishwhatyoupay.org](mailto:coordinator@publishwhatyoupay.org)  
[www.publishwhatyoupay.org](http://www.publishwhatyoupay.org)

Le 10 septembre 2004

Cher Monsieur/Madame

### **Objet : Congo Brazzaville – Transparence des revenus pétroliers**

C'est en tant que membres de la coalition internationale **Publish What You Pay (PWYP) / Publiez ce que vous payez** que nous vous adressons cette lettre sur le progrès des réformes fiscales en République du Congo (Brazzaville).

La coalition PWYP pense que le cas du Congo-Brazzaville est un vrai défi pour la communauté internationale dans ses efforts de promotion d'une bonne gouvernance économique dans les pays en développement riches en ressources naturelles. Elle pense que toute assistance économique et technique non-humanitaire accordée par les bailleurs de fonds et agences de crédit à l'exportation à ces pays exige, comme condition de tout soutien financier, des critères minimum de transparence fiscale de la part des gouvernements qui reçoivent ces soutiens.

Nous sommes très encouragés par les mesures proposées jusqu'à présent par l'équipe du FMI dans le but d'augmenter la transparence dans la gestion des revenus pétroliers au Congo. Comme exemples, nous citerons : la centralisation de la collecte des revenus ; des audits financiers annuels et indépendants des comptes de la compagnie pétrolière nationale (SNPC) et leur publication ; la certification trimestrielle des recettes de la SNPC par un auditeur indépendant ; le recentrage des activités de la SNPC sur ses fonctions en amont et en aval ; des audits des coûts des contrats de partage de production et la publication des contrats ; et la fin des prêts gagés sur le pétrole.

Néanmoins, tout en nous félicitant du travail effectué par le FMI, nous constatons que le programme de réforme fiscale est loin d'être achevé et que les succès constatés jusqu'à présent n'auraient pu être obtenus sans une pression soutenue et forte de la communauté internationale et de la société civile. Si la communauté internationale relâchait la pression maintenant, nous pensons que le gouvernement congolais pourrait retarder son engagement à réformer en profondeur son système fiscal. Le gouvernement n'a pas encore donné les preuves d'une réforme sérieuse de la gestion de ses revenus pétroliers dans le cadre du programme de surveillance au titre de l'article IV du FMI.

Nous voudrions attirer votre attention sur les points suivants :

#### **1. Performance du Congo dans le cadre du programme suivi par le FMI**

- Le rapport sous l'article IV de 2004, bien que reconnaissant que le gouvernement a fait quelques progrès pour améliorer la transparence des revenus pétroliers, constate que les objectifs-clés du programme suivi par le FMI demeurent le renforcement de la discipline fiscale et la transparence dans ce

secteur. L'équipe du FMI a écrit, entre autres, que « la mise en place du programme suivi par le FMI est une condition nécessaire mais non suffisante pour accéder à une facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et a demandé aux autorités de « prendre les mesures nécessaires pour améliorer la transparence et la responsabilité fiscale dans le secteur pétrolier ».

- Dans l'ensemble, d'après le rapport, les résultats du programme suivi par le FMI pour 2003 (Janvier-Septembre) ont été faibles. Les objectifs-clés du budget n'ont pas été atteints malgré le prix très élevé du pétrole brut. La dette gagée sur le pétrole a été reportée sur 2004 et le gouvernement a préféré payer des créanciers locaux douteux plutôt que les créanciers convenus avec le FMI.
- L'absence de transparence persiste dans les dépenses hors-budget effectuées par la SNPC. Par exemple, la différence d'environ 320 millions de dollars (1999-2001) entre les recettes encaissées par le Trésor et les taxes dues par les compagnies pétrolières et identifiées dans le rapport sous l'Article IV de 2003, n'a pas été éclaircie par le récent audit de la SNPC, les auditeurs n'ayant pas eu accès à toute la documentation nécessaire. Le gouvernement n'a pu vérifier que la moitié de ce déficit, d'après le FMI.
- La Coalition congolaise **Publiez ce que vous payez** veut souligner que le train de vie actuel de l'Etat, au regard des dépenses non prioritaires engagées (par exemple, les environ 35 millions de dollars dépensés pour les festivités du 15 août 2004) contraste avec l'obligation de faire face à la récession que connaît le pays pour pouvoir être éligible à l'initiative PPTTE.

## **2. L'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI)**

- D'après les informations communiquées par le gouvernement français, le Congo a annoncé à la Banque Mondiale son intention de participer à l'EITI. Jusqu'à présent cependant, le Congo n'a pas fait de déclaration publique sur cet engagement.
- Dans ce cadre, le Congo ne doit pas adopter de critères de transparence plus bas que ceux qui ont été adoptés par le Nigéria. En particulier, le Congo doit s'engager à ce que les compagnies pétrolières publient individuellement leurs paiements trimestriels et annuels au gouvernement congolais selon le modèle de l'EITI adoptée par le Nigéria. La publication individuelle est une norme acceptée dans tous les pays développés et elle rend plus facile le contrôle des flux de revenus.
- Le Congo doit accepter une forte participation de la société civile dans la mise en œuvre de l'EITI. Le gouvernement nigérian a créé un Comité national des parties prenantes et les acteurs de la société civile indépendante sont des participants à part entière dans ce cadre.

## **3. Le règlement définitif du contentieux entre le Congo et Total**

- Jusqu'à présent, les détails du règlement du contentieux entre le Congo et Total en 2003 n'ont pas été rendus publics. La divulgation de cet accord est essentielle pour que les citoyens congolais puissent juger s'il est dans les intérêts à long terme du pays.
- D'après des articles de presse, Total a accepté de ré-échelonner la dette gagée sur le pétrole, d'un montant de 197 millions de dollars, que lui doit le Congo. Le

pays aura maintenant jusqu'en 2010 pour rembourser sa dette. Mais, bien que déjà lourdement endetté, le Congo aura à payer 280 millions de dollars, presque 100 millions de plus que la dette initiale.

- Un volet de cet accord prévoyait que Total cèderait sa part du champ pétrolier de Likouala (65%) au gouvernement congolais. Cette part a été immédiatement vendue à une mystérieuse société appelée Likouala S.A. Le propriétaire de Likouala, selon les sources de Global Witness, ONG britannique membre de la coalition PWYP, est une compagnie offshore domiciliée dans les Iles Vierges Britanniques, et ses propriétaires usufruitiers sont inconnus. Likouala S.A. a payé 80 millions de dollars au Congo pour cette part, grâce à un prêt gagé sur le pétrole.
- La coalition PWYP est préoccupée par le fait que cette opération opaque 'à deux étages' représente un prêt gagé sur le pétrole déguisé, lequel contredit la promesse faite par le gouvernement au FMI dans sa lettre d'intentions de 2003. Nous croyons aussi que tant que les propriétaires usufruitiers de Likouala SA restent inconnus, les questions concernant la probité de cette transaction resteront sans réponse. La vraie transparence des revenus pétroliers ne peut être obtenue que si les états publient leurs recettes provenant du pétrole et les compagnies pétrolières publient leurs paiements aux gouvernements. Dans le cas du Congo, les compagnies devraient publier les détails de tout paiement direct au gouvernement et tout paiement indirect fait dans le cadre des dépenses budgétaires. Ceci inclurait la divulgation de tout paiement fait dans le cadre du règlement du contentieux entre le Congo et Total.

#### **4. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)**

- La coalition PWYP a des inquiétudes sur l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Premièrement, il y a la question de la participation de la société civile congolaise dans le processus. Les organisations indépendantes de la société civile et la Commission Justice et Paix de l'Eglise catholique qui forment la Coalition congolaise PWYP n'ont pas été autorisées à participer dans ce processus malgré leur volonté exprimée.
- En plus, en termes de contenu, est-ce que le DSRP intérimaire aborde la question clé de la gestion transparente des revenus pétroliers, sans laquelle il ne peut avoir un développement futur du pays et une réduction de la pauvreté ? Quels sont les indicateurs principaux de transparence et de bonne gouvernance économique inclus dans la DSRP ?

#### **5. Expulsion du Congo du Processus de Kimberley (KP)**

- L'engagement du gouvernement pour mettre en oeuvre la réforme fiscale et la transparence a été mise en question par le fait que le Congo a été récemment exclu du Procès du Kimberley. Cette exclusion était la conséquence d'une mission de contrôle en mai 2004 par le Secrétariat du KP pour vérifier le respect du KP par le gouvernement congolais. Cette mission a découvert que le système de contrôle congolais était inadéquat et non respecté, et qu'il était incapable de prévenir l'entrée des diamants « de sang » dans le commerce légitime des diamants.
- Les résultats de cette mission ont confirmé les rapports existants du rôle du Congo comme centre de trafic illicite de diamants. Si le gouvernement congolais

a échoué d'une manière flagrante à respecter ses obligations internationales de mettre fin au trafic des diamants « de sang », il est difficile d'accepter sans scepticisme la sincérité de son engagement à bien gérer les revenus pétroliers.

A la lumière des points soulevés, la coalition PWYP croit que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ne doivent pas accorder d'assistance économique et technique au Congo avant que les indicateurs principaux de la transparence fiscale et la bonne gestion des revenus pétroliers soient respectés. Ces indicateurs devraient inclure :

- La mise en oeuvre des mesures de transparence décidées avec le FMI pour que toutes les recettes pétrolières soient justifiées, y compris les revenus exceptionnels. Par exemple : la publication de l'audit de la SNPC de 2002, l'audit des comptes 2003 de la CORAF, les audits des coûts des compagnies pétrolières par un tiers indépendant, l'audit de la dette gagée sur les revenus pétroliers, l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de la SNPC,
- Une déclaration publique du gouvernement congolais annonçant sa décision de participer à l'EITI, et le calendrier de sa mise en place,
- Un engagement public du gouvernement congolais à ne pas adopter de critères de transparence plus faibles que ceux qui ont été adoptés par le Nigéria, y compris l'engagement à ce que les compagnies pétrolières publient individuellement leurs paiements,
- Un engagement public du gouvernement à associer la société civile congolaise indépendante au processus de l'EITI dans le cadre d'une commission nationale de supervision de la mise en oeuvre de l'EITI,
- La publication des détails du règlement du contentieux entre le Congo et Total.

Nous vous demandons instamment de bien vouloir prendre en compte l'ensemble de ces recommandations qui concourent toutes à chercher à renforcer la transparence des revenus du pétrole au Congo.

Nous nous tenons à votre disposition pour discuter plus en profondeur l'ensemble de cette question avec vous.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.



Christian Mounzeo  
Coordinateur, la Coalition Congolaise « *Publiez ce que vous payez !* »



Henry Parham  
Coordinateur, *Publish What You Pay* de la part de la coalition internationale

pp. M. Michel Roy  
Directeur – Plaidoyer International, Secours Catholique / CARITAS France de la part des membres de la plateforme française « *Publiez ce que vous payez !* »